



## Actions : on continue, on lâche rien :

LES actions se poursuivent par une campagne d'interpellation des élus, les exhortant à se positionner en faveur d'une demande de collectif budgétaire. Voir la lettre ci-dessous  
 Le collectif propose une campagne d'affichage dans les écoles avec la série d'affichettes « *Haka faire comme si...* »  
 Puis l'action se poursuit avec un « Grand Tribunal Populaire », dans le cadre de la manifestation Bazar au Bazacle le 1<sup>er</sup> mai.  
 Bien sur les réunions-projections avec les parents, les élus et partenaires de l'école se poursuivent (voir la liste « ça bouge dans le département » sur le site du SNUipp FSU 31).

1\* Uipp 21U  
3 aute 21 aronne

flash 31  
Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 7  
10 mars 2012

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



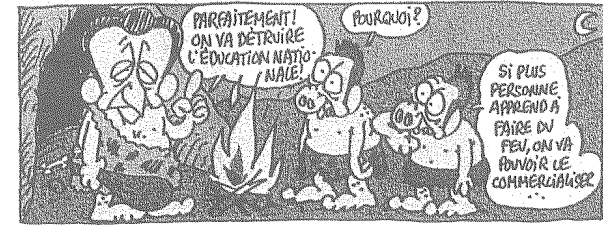
**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 09/03/2012

## ... / l'école, un enjeu d'avenir 0

**E D I T O**

L'éducation est au cœur de la campagne présidentielle. Nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est le fruit de la mobilisation que nous avons construite avec les parents depuis plusieurs années et en particulier ces dernières semaines. Nuits des écoles, réunions publiques avec les parents, Haka, Manifestations, Grèves, ... la période que nous venons de vivre a été forte en mobilisations. Nous appelons à poursuivre l'action, à interpeler les élus et les candidats pour exiger un collectif budgétaire, le rétablissement des postes supprimés, une loi de programmation pour l'école publique.



Nous continuons à refuser les contre-réformes successives, qui en plus du dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, détruisent le sens et les valeurs de l'École Publique et la déstructurent profondément. Celles-ci -fruit d'une idéologie libérale fondée sur l'individualisme, la concurrence et le modèle entrepreneurial, portée par ce gouvernement - pénalisent dramatiquement les élèves et les enseignants, vont à contre sens de la réussite de tous.

Le « management » veut diriger l'école comme une entreprise. Il évalue les élèves pour évaluer les enseignants, surcontrôle plus qu'il n'aide, individualise à outrance en mettant en place des « contrats d'objectifs », le Livret Personnel de Compétences, met en fiches, catégorise, segmente et stigmatise, tourne le dos à la réussite de tous en construisant une « école du socle » au détriment d'une culture commune ambitieuse.

Oui l'école et les Services Publics méritent l'investissement pour l'avenir, doivent devenir des priorités. Ce sont eux qui permettent de préserver les solidarités et de lutter contre les inégalités, particulièrement en période de crise.

Alors, face à la crise, d'autres choix sont possibles. C'est en ce sens que la FSU prend toute sa place dans le collectif pour un audit citoyen de la dette publique.

**Mercredi 21 mars  
14h à l'amphi  
Dolto de l'IUFM  
avenue de Muret,  
rolection du 'ilm  
# Un parmi les  
autres \$ suivie  
d'un d%at,  
accompa' n%de  
lectures de  
t%moi' na' es  
d'ensei' nants,  
( evue de presse)  
\* ous vous +  
attendons  
nom&reu, -**

Lettre aux élus

Lettre aux élus de la Nation  
 Nous, Collectif31 Sauvons les RASED, pensons urgent de vous faire part de notre inquiétude quant à la disparition des Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté et au désengagement de l'Education Nationale auprès des élèves les plus fragiles du système scolaire.  
 Le RASED, #is en place partit de 1&&', est le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées l'intérieur de l'Ecole (u)l'i que!  
 +l fonctionne avec 3 t\$pes de co#pétences qui s'articulent et se co#pl'itent en lien avec les équipes enseignantes et les parents, ps\$c-ologue scolaire, #a.tre / c-argé de l'aide rééducative, #a.tre E c-argé de l'aide pédagogique!  
 Notre action s'attaque aux causes de la difficulté et de l'éc-ec et non aux conséquences!  
 Nos actions ne se substituent ni l'aide personnalisée, ni la différenciation pédagogique, toutes deux #enées par l'enseignant de la classe!  
 Les #e# )res des RASED interviennent auprès des élèves qui rencontrent des difficultés (dura)les et glo)ales, au niveau des apprentissages et du co#port#ent!  
 La difficulté scolaire est co#plex# Li'école a )esoin de professionnels spécialisés pour enra#er l'éc-ec scolaire!  
 Alors que nous so# #es dans un contexte socio'écono#ique de plus en plus difficile pour de plus en plus de fa#illes, exigeant un accroisse#ent des propositions d'acco#pagne#ents,  
 Alors que le no# )re d'enfants relevant du c-a#p du -andicap aug#ent c-a-que année dans les écoles et que le RA\* SED \*par#i d'autres acteurs\* un r1le 'ouer auprès de ces élèves,  
 Alors que les enseignants de plus en plus dé)ordés et isolés dans les classes, re3oivent de #oins en #oins de for#ation et que la for#ation initiale dispara.t,  
 Alors que la lutte contre l'éc-ec scolaire et la violence l'école ont été décrétées priorité nationale, l'école doit faire plus avec presque plus rien!  
 Co# #ent pouvons-nous accepter un tel g4c-is, de telles contradictions en tant que fonctionnaires garants d'une école répu)licaine qui se doit de donner tous, sans discri#ination, les #o#sens de réussir 5  
 En Gaute / aronne, la nouvelle carte scolaire, pour la proc-aine rentrée fait preuve d'un vérita)le désengage#ent du service pu)lic d'éducation!  
 89 postes d'enseignants RASED sont suppri#és! Ces 89 enseignants spécialisés per#ettent cette année encore d'ac# co#pagner pr"s de : ' ' él"ves! A cela se rajoute la fer#eture de 19 postes de personnels RASED que l'ad#inistration avait ; neutralisés < pour cette année car restés vacants du fait du )locage des départs en for#ation spécialisé depuis 3 ans! Au total ce sont &= postes de RASED dont deux de ps\$c-ologues scolaires >Circonscription de Rieux ?olvestre) qui disparaissent! Le dispositif d'Aides Spécialisées auprès des équipes d'écoles, des élèves et des fa#illes est ainsi anéanti!  
 (our la ville de Aoulouse, 31, : postes de RASED sont concernés pour BB ' ' él"ves fragiles et en grande difficulté!  
 / lo)ale#ent, dans notre départe#ent, 118 postes de personnels qui Cuvrent auprès des équipes et des élèves sont suppri#és, per#ettant Dr Eloc!-, Directeur Acadé#ique des Services de l'Education Nationale, de faire un affic-age d'ouvertures de classes par redéploie#ent!  
 Alors nos questions sont si#ples,  
 \*Fue va\*\*il advenir des élèves en grande difficulté scolaire 5  
 \*Fue) pr)et politique pour ces élèves 5  
 \*Fue) devenir autre que l'éc-ec, l'exclusion et la souffrance leur réserve\*\*on 5  
 C'est environ =8 ' ' él"ves qui, dans le départe#ent, vont se retrouver sacrifiés au no# d'un principe écono#ique!  
 Aussi par le )iais d'un ?Cu du conseil #unicipal de la ville de Aoulouse, nous vous ex-ortons soutenir ceux qui sou#tiennent les plus fragiles, en de#andant au gouverne#ent et Dr Dugrip, Recteur de l'Acadé#ie, un #oratoire sur ces suppressions de postes avec de#ande d'un Collectif )udgétaire!  
 Ceci afin de laisser toute sa place au dé)at dé#ocratique en cours, qui aura )ien sGr des répercussions sur les #o#sens accordés au Service (u)lic d'Education!  
 Le Collectif 31 Sauvons les RASED

SNUipp-FSU 31 -52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : [snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)  
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

**Attention d%part en 'ormation 5A A213 : les coll9' ues / et 4 victimes de la destruction des ( ased ainsi : ue les # 'aisant 'onction \$ en D et F seront prioritaires pour partir en 'ormation et demander à occuper un poste-**

**5A D 22 mars à 6 heures :**  
 D%parts en 'ormation 5A A2  
 13 )rincipalement D et F8  
 D%parts en con' %  
 'ormation

**Calendrier prévisionnel du Mouvement 2012**  
**Attention ce calendrier est susceptible de modifications**

**14 mars 2012 : publication des postes 1<sup>er</sup> mouvement**  
**14 mars au 4 avril 2012 : Saisie des vœux**  
**15 mai 2012 : projet d'affectation** disponible sur siam (iprof) puis envoi du projet aux organisations syndicales  
**24 mai 2012 : CAPD 1<sup>er</sup> mouvement** (ce n'est qu'à l'issue de la CAPD que l'affectation est définitive) **voir 4 pages**

**Dans ce Journal : ; out savoir sur le mouvement 2<12 4 pa' es sp%cial**

**SOMMAIRE**

Page 2 : Bilan 29 février et mobilisation pour l'école, traitements et indemnités	Page 5 et 6 : les propositions de la FSU
Page 3 : Jour de carence- éclair	Page 6 à 10 : Comment fonctionne le mouvement ?
Page 4 : Actions Rased	



## 26 février européen contre l'austérité: une journée positive 0

5000 salariés ont défilé dans les rues de Toulouse mercredi 29 février à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires.

Ils étaient 2000 à Pau, 1000 à Rodez, 10000 à Marseille, 15000 à Paris, 55000 à Barcelone...

160 défilés au total dans toute la France à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), 130 000 manifestants, soit plus du double que lors de la précédente journée du même type, pour refuser l'austérité comme seul horizon, pour refuser également un traité européen nocif constitutionnalisant "la discipline budgétaire".

C'est le bilan encourageant d'une journée de lutte et de solidarité internationale, qui montre que de plus en plus de salariés sont conscients que c'est d'une logique globale dont sont victimes les salariés européens.

## Plan des Actions sur la 5ème partie 1 collective

Près de 2 000 personnes dans la rue pour l'Ecole sous une pluie battante, près de 45% des enseignants des écoles de Haute-Garonne en grève le 31 janvier, pour dire leur refus de la poursuite des suppressions de postes (et particulièrement ceux des RASED) à la rentrée 2012, des dizaines d'écoles fermées, des dizaines d'autres largement touchées par le mouvement. Des délégations dynamiques de 4 départements de l'académie étaient là : Ariège, Tarn et Garonne, Tarn et Lot.

**Ceci était un temps fort important dans cette période de mobilisation en plus de la manifestation avec les parents le Samedi 4 février, le rassemblement devant le CDEN du 10 février, les rassemblements du Comminges et plus de 60 réunions parents enseignants partout dans le département.**

Une période forte en échanges et en détermination qui aura à coup sûr un fort impact dans les mois à venir.

Aujourd'hui, plus que jamais nous devons exiger un collectif budgétaire et le rétablissement des postes supprimés.

## Mauvaise paie pour les enseignants français

En dix ans, seuls les salaires statutaires en prix constant des enseignants français et grecs n'ont pas progressé en Europe. C'est ce qu'indique un rapport de la Commission européenne : *Éléments clés sur l'éducation en Europe 2012*, publié le 10 février.

Non seulement les salaires ont été quasiment gelés mais de plus, indique le texte, dans certains pays comme « en France et à Chypre, le salaire maximum que peuvent toucher les enseignants est presque comparable à celui que touchent les enseignants débutants, mais il faut 20 ans d'expérience pour l'obtenir. » Autrement dit, le montant du salaire en fin de carrière ne serait pas beaucoup plus élevé qu'en début, en tout cas pas de manière significative. Par ailleurs, la Commission européenne indique que durant la dernière décennie « dans tous les pays européens, en valeur absolue, le salaire des enseignants a augmenté – parfois de plus de 40% - (...) mais ces augmentations n'ont pas toujours été suffisantes pour permettre aux enseignants de conserver leur pouvoir d'achat », ce qui n'est manifestement même pas le cas de la France où nous avons perdu 20 % de pouvoir d'achat par rapport à 1980 !

Le nouveau est arrivé



Le mémento administratif très complet édité par le SNUipp a été remanié et complété en fonction de tous les textes récents.

Il est disponible à la section départementale.

Il peut être expédié.

Tarif adhérent SNUipp : 25 euros + 4,20 de frais de port éventuel

## Prise en compte et indemnités : taux, et montants actualisés

Vous trouverez sur notre site, les taux actualisés et valables à compter du 1er février 2012 de toutes les prestations familiales.

**Ceux-ci prennent en compte :**

- la modification de la grille indiciaire (3ème, 4ème et 5ème échelon PE classe normale) ;
- l'augmentation de la cotisation pension et de l'assiette de la CSG et de la CRDS ;
- la modification de l'indemnité de direction.

Toutes les valeurs sont en brut ; les valeurs avec astérisque sont mises à jour selon les "tables de Montpellier", centre chargé de recalculer les taux et montants lors des changements des valeurs du point d'indice. Rappelons que la valeur du point d'indice n'a pas changé depuis le 1er juillet 2010.

**Contenu du document :**

**A) traitement et cotisations B) indemnités C) indemnités ASH**

## 5 jours de maladie et journée de carence

Une réunion d'information a eu lieu au sein de la Fonction publique pour présenter aux organisations syndicales le projet de circulaire relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents. La ESH, au titre de l'ensemble des organisations de la fonction publique y compris l'Etat qui a fait la sienne, a fait une déclaration préalable dénonçant le traitement inadéquat, injuste et inefficace de cette mesure. Le SNHipp et la ESH continuent de demander le retrait de cette mesure scandaleuse. Au cours de la discussion, le SNHipp et la ESH sont intervenus pour dénoncer certaines situations particulières pénalisantes :

- celles des enseignants, dont l'exercice du métier les expose tout particulièrement au risque de contagion

- celles des femmes enceintes qui doivent parfois s'arrêter plusieurs fois avant le début de leur congé de maternité, afin de préserver leur santé et celle de leur enfant ;
- \* celles des personnels fonctionnaires qui souffrent de pathologies chroniques, graves dans certains cas, et qui les exposent à d'autres maladies ;
- \* celles des agents qui exercent leur activité dans les départements concernés par le statut particulier en matière de protection sociale d'Alsace-Moselle.

Précisions sur la journée de carence

En cas d'arrêts médicaux relevant des congés médicaux périodiques qui nécessitent de la part du malade des arrêts répétitifs pris dans le jour de l'exemple - exceptionnel, ces agents ne devraient subir qu'un seul jour de carence. Aucune différence n'est faite entre les arrêts médicaux ;

si plusieurs et les arrêts nécessitant des interventions lourdes (opération, hospitalisation). Ainsi une personne qui doit subir deux interventions chirurgicales dans le jour sera deux jours de carences écoulés sur deux mois.

Les femmes enceintes, principalement dans l'Education nationale où elles sont au contact d'enfants et donc susceptibles d'être confrontées à des cas de maladies contagieuses infantiles, peuvent être arrêtées par leur médecin pour éviter d'être contaminées. Sont-elles concernées par le délai de carence ? Réponse sans appel, oui !

Les CLD (Congés de longue durée) ne relèvent pas du cas de carence du délai de carence.

Les accords éventuels qui pourraient se mettre en place dans telle ou telle collectivité ou organisation sont considérés comme illégaux. Les préfets sont sollicités ; faire la police sur ce

point. La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique a indiqué que les services devraient effectuer les premiers retraits sur la base de l'avis avec rappel depuis le 1er janvier.

La circulaire sera finalisée et publiée très prochainement au Journal Officiel.

Dès sa publication, nous vous tiendrons immédiatement informés des dispositions.

A noter aussi :

- La sécu ne prend pas en charge le premier jour de congé de maladie ou les trois premiers jours selon le cas appelé jours de carence. C'est l'employeur qui alors doit prendre en charge son employé et cela quand les accords salariaux le prévoient. Ce n'est pas le cas dans beaucoup de (DE, dans ce cas les ouvriers et employés perdent trois jours de salaire).

- Dans le cas de l'Education Nationale ce serait notre employeur de nous payer.

- La journée de carence, que ce soit dans le privé ou dans le public ne concerne donc pas les mutuelles.

- La D / EN fait le complément de salaire si, en cas de maladie de plus de trois mois l'enseignant passe à l'indemnité (pourrait-elle compléter la journée de carence) bien que ce ne soit pas son rôle. L'éventuelle augmentation en augmentant les cotisations des sociétés nécessaires et en payant du personnel supplémentaire pour gérer tout cela.

\*Particularité : la fonction publique ne fonctionne pas comme le privé. L'argent de journée de carence ne va pas dans la caisse de sécurité sociale mais est économisée par l'Etat...qui devrait nous la prendre en charge et nous la payer.

\*\*Attention si vous entendez dire que certaines sociétés d'assurance maladie prennent en charge cette journée de carence. Ce n'est pas vraiment le cas, elles proposent une assurance maladie complémentaire pour couvrir les jours de carence. Mais soyons lucides pour vous rembourser une éventuelle carence de ( ) € une assurance vous préleve (+) €

\*\*\*, souhaitez-vous payer davantage alors que l'Etat vient d'augmenter les taxes et la / 0 ! sur les mutuelles de plus de 12 % La 456\$ bien gérée 7 réussit 7 n'en répercuter qu'environ 82 sur les cotisations.

## Développement en marche : part modulable de la prime / 5. AII

Définir une mission au service du contrat d'objectif, prendre le réseau comme unité de réflexion et ne concerner qu'entre un tiers et la moitié des enseignants. Voilà les trois critères retenus par le Rectorat de Montpellier. Autant dire que cette prime au mérite ne pourra en aucun cas être accordée à un enseignant qui considère que toute son énergie doit être consacrée à sa classe. Les missions donnant éventuellement droit à percevoir cette prime seront étiquetées. C'est le DASEN qui triera dans le premier degré, sur proposition de l'EN.

Cette politique est typique du Nouveau Management Public. Elle continue à marginaliser la valeur du point d'indice dans la rémunération. Elle construit une fonction publique de métier éloignée de la fonction publique de carrière qui représente une garantie d'évolution de la situation des agents.

Dans ce système, le parcours professionnel est soumis à l'autorité hiérarchique en dehors de toutes règles collectives (pour le SNHipp ESH c'est le sens du travail qui assure la motivation des personnels). La R / ( ( et la reprise en cause des missions sont source de souffrance et de démotivation. C'est la démocratie construite au sein des établissements, le travail en équipe pour des personnels concepteurs des projets d'établissement qui peut être une véritable source de motivation et de reprise en main du métier.